

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°82/2023**

Objet : Mission d'assistance à la remise en concurrence des contrats d'électricité C2, C3, C4, C5.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que les marchés de fourniture et d'acheminement d'électricité de la Ville de L'Isle-Adam arrivent à échéance au 31 décembre 2023.

Considérant que la Ville souhaite s'assurer les services d'un cabinet conseil spécialisé afin de réaliser une étude préalable et une assistance à la remise en concurrence des contrats d'électricité C2, C3, C4 et C5.

Considérant la proposition de la société ENERGIE ET SERVICE, 143 rue Yves Le Coz – 78000 VERSAILLES, pour un montant total de 5700€ H.T. (6840,00€ TTC), se décomposant comme suit :

Phase 1 : Etude préalable : 1000,00€ HT (1200,00 € TTC)

Phase 2 : Appel d'offres : 4700,00 HT (5640,00€ TTC).

DÉCIDE

- **d'attribuer** la mission d'assistance à l'optimisation et à la remise en concurrence des contrats d'électricité C2, C3, C4 et C5 de la Ville à la Société ENERGIE ET SERVICE, 143 rue Yves Le Coz – 78000 VERSAILLES, pour un montant total de 5700,00€ H.T. (6840,00€ TTC).
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 21 juillet 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230721-82-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

Mise en ligne le 24 juillet 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,



Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr